



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le Jeudi vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures et trente-neuf minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le Lundi dix-sept février 2020, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la Présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Evelyne CLOTILDE, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Claity MOUNSAMY, Jérôme Thierry CHOUNI, Françoise FONLEBECK-DIELNA, Jacques RAMAYE, Annick CARMONT, Patrick PELAGE, Joanie ACHOUN, Jean ARDISSON, Marcelin CHINGAN.

**Représentés :** MM. Betty ARMOUGON (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Sylvia SERMANSON (Pierre PORLON), Marie-Alice RUSCADE (Jean ANZALA), Seetha DOULAYRAM (Harry ROUX), Marius SYNESIUS (Joël TAVARS) Evelyne MESSOAH (Evelyne CLOTILDE), Michel SURET (Jacques RAMAYE).

**Absent excusé :** MM. José OUANA.

**Absents :** MM. Thomas ZITA, Stella GUILLAUME, Déborah HUSSON.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres représentés :	Absent excusé :	Absents :
35	24	07	01	03

*Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) Conseillers étant présents, sept (07) représentés, un (01) absent excusé et trois (03) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales Monsieur Jean-Baptiste SOUBDHAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

**Débat d'Orientations Budgétaires 2020**  
**sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**

**2/DCM 2020/8**

I- Madame le Maire explique aux élus que l'action des collectivités territoriales est conditionnée par le vote du budget annuel. A cet égard, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape obligatoire de la procédure budgétaire.

Elle précise que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans sa nouvelle rédaction précise que :

Notifiée et publiée le 06/03/2020

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20200224-2DCM20208-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2020  
Date de réception préfecture : 06/03/2020

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.*

*Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3.500 habitants et plus ».*

Elle ajoute que la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) du 07 août 2015 renforce de façon considérable l'information des conseillers municipaux. Depuis cette loi, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires (ROB).

Elle poursuit en disant que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue :

- Une formalité substantielle, car selon la jurisprudence constante des juridictions administratives, dans les communes de 3.500 habitants et plus, la tenue de ce débat contradictoire sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant le vote de celui-ci, constitue une obligation légale et la délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité.
- Un moyen d'information car l'exécutif de la collectivité présente en séance publique à l'ensemble de ses membres, les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité, avant l'examen du vote du budget primitif. L'opposition et les administrés sont informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.
- Un moment privilégié d'échanges entre la majorité et l'opposition. C'est ainsi que pour pouvoir débattre utilement des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires préalablement à la séance au cours de laquelle se tient ce débat, non plus d'une note explicative de synthèse mais d'un rapport comportant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Elle signale que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit être transmis au Préfet de Région et au Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT). Il doit de plus être publié sur le site Internet de la ville. Les modalités de cette publication ont été précisées par le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

II- Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, présenté par le Maire, l'Adjoint au Maire chargé des Affaires Financières, puis par le Directeur des Affaires Financières a permis de mettre l'accent sur plusieurs éléments :

### **A- Tout d'abord, il s'agit de l'évolution du contexte socio-économique national et local**

La préparation du budget primitif 2020 s'inscrit une fois de plus dans un paysage économique mondiale en pleine mutation, un contexte économique et financier contraint tant au niveau national que local.

Malgré la baisse des dotations depuis 2014, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités, notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Au vu de la perspective de reprise de la croissance amorcée à l'échelon national et du maintien à un niveau élevé du chômage, la ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la contraction des recettes de fonctionnement et la poursuite des dépenses d'investissement, conformément au plan pluriannuel d'investissement lancé depuis 2014.

Les grandes orientations de la politique budgétaires et financière de la Ville sont impactées par ce contexte socio-économique national et local, de même que par certaines mesures du Projet de Loi de Finances (PLF) 2020.

Sont aussi passés en revue :

► **L'épargne de gestion** représente la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du train de vie de la collectivité.

Le niveau d'épargne demeure positif fin 2019, soit 1,4 M€, mais en net recul par rapport à 2018.

La progression des recettes de gestion de +2,1% est totalement neutralisée par la dynamique des dépenses courantes de 7,6%.

Les dépenses ont ainsi augmenté plus vite que les recettes.

La stratégie financière de la ville se traduit par la volonté de maintenir l'épargne de gestion à un niveau acceptable pour garantir la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel.

► **L'épargne brute** recule de 57,8% en 2019, par rapport à l'année précédente, mais demeure encore positive à plus de 1,1 millions d'euros.

► **L'épargne nette** recule de 96% en 2019.

La ville parvient à maintenir l'amortissement de la dette en capital (+66K€ de plus qu'en 2018).

► **L'encours de la dette :**

Au 1er janvier 2020, l'encours de dette est de **10 778 234 €**, pour un taux actuariel de **2,94%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **10 ans et 3 mois**.

Courant 2019, la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours par taux :

	Encours au 1er janvier 2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
<b>Taux fixes</b>	8 811 564	81,8%	3,45%	11 ans et 2 mois	7	1A
<b>Taux fixes purs</b>	8 811 564	81,8%	3,45%	11 ans et 2 mois	7	1A
<b>Taux monétaires</b>	1 966 670	18,2%	0,65%	5 ans et 10 mois	2	1A
<b>Euribor 3 mois</b>	1 300 000	12,1%	0,72%	6 ans et 4 mois	1	1A
<b>Euribor 12 mois</b>	666 670	6,2%	0,53%	4 ans et 10 mois	1	1A
<b>Total</b>	<b>10 778 234</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,94%</b>	<b>10 ans et 3 mois</b>	<b>9</b>	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 82% de l'encours sur taux fixe. Avec 18% de l'encours indexé sur taux variable, la commune profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 2,94% et un faible risque de progression sur le futur exercice.

► **Situation de la trésorerie**

Le solde moyen de la trésorerie en 2019 est proche de 9,5 M€. Cette situation fortement excédentaire est concordante avec l'excédent de clôture réalisée en 2019.

La relation avec les fournisseurs est de ce fait très bonne dans la mesure où la commune ne connaît pas de retard de paiement sur ces factures fournisseurs. Ce point très positif devrait permettre notamment une bonne négociation de ces contrats avec un large panel d'entreprises.

Il a été décidé ne pas recourir à une ligne de trésorerie sur les derniers exercices et notamment en 2019.

Cette situation, si elle se poursuit sur 2020 (en fonction du futur budget 2020) pourrait favoriser un désendettement plus rapide de l'encours de dette.

Concernant la gestion de la trésorerie, la Ville envisage de poursuivre sa gestion dynamique de la trésorerie qui consiste à suivre journalièrement les opérations en lien avec les services du Trésor. Cette approche permet une mobilisation « juste à temps » des financements bancaires et donc contribue à l'optimisation du poste des charges financières.

#### ► Répartition de l'encours par prêteurs

Le financement bancaire dans les collectivités locales de la Guadeloupe est limité du fait de la situation dégradée de la plupart des communes.

Notre commune étant dans le réseau d'alerte mis en place par la Préfecture, nous devons utiliser ce levier avec prudence.

L'encours de dette est réparti autour des trois principaux financeurs des collectivités locales d'outre-mer.

Le Crédit Agricole ressort comme le prêteur dominant avec 45% des enveloppes signées, suivi de l'AFD avec 43% et de la Caisse d'Epargne avec 12%.

#### ► Perspectives sur l'exercice 2019

Le projet de budget n'intègre pas de nouveaux concours bancaires pour l'exercice 2020.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2020 aurait les caractéristiques suivantes :

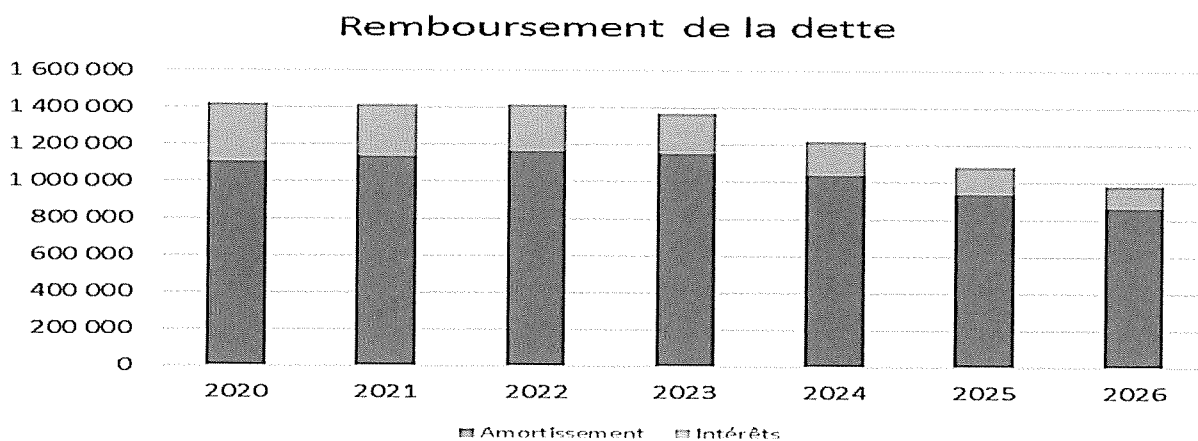
	Encours au 31 décembre 2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	8 035 165	83,1%	3,42%	10 ans et 4 mois	7	1A
Taux fixes purs	8 035 165	83,1%	3,42%	10 ans et 4 mois	7	1A
Taux monétaires	1 633 337	16,9%	0,66%	4 ans et 10 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 100 000	11,4%	0,72%	5 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	533 337	5,5%	0,52%	3 ans et 10 mois	1	1A
Total	9 668 502	100,0%	2,95%	9 ans et 5 mois	9	

A la date de rédaction du ROB, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur les années à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,39% pour l'Euribor 3 mois).

Les marges bancaires se sont dégradées cette année du fait de la politique monétaire mise en œuvre par la Banque Centrale Européenne (baisse du taux de dépôt à -0,50% en septembre 2019).

Sur la base de ces hypothèses, le profil d'amortissement de la dette devrait être le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Amortissement</b>	1 109 732	1 139 317	1 170 235	1 158 513	1 042 147	937 113	866 776
<b>Intérêts</b>	312 846	281 415	248 676	214 555	182 384	152 310	121 676
<b>Annuités</b>	1 422 578	1 420 732	1 418 911	1 373 068	1 224 531	1 089 423	988 451



Le profil d'amortissement de la dette est relativement linéaire jusqu'en 2023 puis diminue sur les exercices suivants. La commune ne subit pas de risques budgétaires et financiers forts au regard de son niveau d'endettement.

Ramené à l'habitant le stock de dette au 31/12/2019 représente 431€/hab, contre 802€ en moyenne dans les communes du département.

La ville dispose d'une annuité de dette (63€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€).

Entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, la position de la dette se maintient avec un taux actuariel de 2,94%, soit une légère hausse de 0,01% par rapport au début d'année.

➤ Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette :

- **Le taux d'endettement** (*stock de dette/recettes de fonctionnement*) mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget.

Au 31/12/19, l'encours de la dette représente 37% des recettes réelles de fonctionnement, un niveau quasi-identique à celui de 2018.

- **La capacité de désendettement** (*stock de dette ou encours de dette / épargne brute*) indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette.

Ce ratio se dégrade depuis 2016 passant de 2,1 années en 2016, à **10,29 années en 2019**, en raison d'une baisse très importante de l'épargne brute (-3,6M€) par rapport à 2014.

L'endettement doit également être analysé au regard des autres marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour augmenter sa capacité d'autofinancement (CAF).

## **B- Ensuite, il s'agit de l'évolution à moyen terme des ressources de la ville**

Le budget permet de mettre en exergue les produits attendus et les charges à assumer tant en matière de fonctionnement qu'en investissement.

a- La section de fonctionnement a fait l'objet d'un examen sur les points suivants :

➤ **Les ressources** car le niveau des recettes de fonctionnement dépend des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2020.

L'année 2020 se caractérise par une véritable stabilité du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 26,95 milliards, par rapport à 2019.

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine + 90 millions et Dotation de solidarité rurale +90 millions).

Depuis 2014, on peut constater que sur la mandature, la dotation forfaitaire a chuté de 1,1M€, mais elle a partiellement été atténuée par l'évolution plus dynamique de la dotation d'aménagement +0,53M€.

➤ **La fiscalité** car entre 2017 et 2019, les bases d'imposition ont évolué de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) -2%
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) +13%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) +3%

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives retenu en 2019 était de 1,022, soit 2,2% en application d'un nouveau mécanisme de détermination automatique qui se base sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC). Auparavant, la méthode classique était celle de la comparaison à un local de référence.

En 2020, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 7,4 millions en 2019.

Corrélativement à l'évolution des bases d'imposition, le produit fiscal a évolué de la façon suivante depuis 2017 :

- Taxe d'Habitation (TH) **-3,5%**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **+15,4%**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **-10% en 2018** (état 1386RC).

Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet bases d'imposition, il n'y a pas d'effet de taux.

L'ensemble des Français a payé pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2019, pour 80% de foyers, et en 2022 pour les 20% des foyers les plus aisés.

En 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH de la commune, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur (COCO). « Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du Maire en matière de taux de taxe foncière ».

#### ❖ Les communes soumises à la loi SRU

L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes. Sont concernées, les communes qui comptent au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants.

Les communes ne respectant pas l'article 55 sont « prélevées ». Tous les ans, après vérification des services de l'État dans les communes concernées, elles doivent verser une somme qui sert à financer des logements sociaux partout en France. Les communes dites « isolées » ne seront prélevées qu'à partir de 2017.

En 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville du Moule s'établissait à 70 342€ pour à atteindre 107 842€ en 2018. Le prélèvement 2019 est ramené à 92 657€ après la prise en compte de l'EHPAD « Les perles grises » à la demande des services de la ville. **Le nombre de logements sociaux manquant est estimé à 739.**

**Il s'agit d'une forme de pénalité qui mérite d'être soulignée car de nombreux efforts ont été réalisés par la municipalité dans la construction de logements sociaux et les régularisations à caractère social non prises en compte au titre de la Loi SRU.**



## ➤ Les charges ventilées par grandes fonctions :

La ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la poursuite de la dématérialisation des flux de paiement et des modes de contact avec les administrés.

Par ailleurs, les interventions de la collectivité s'articulent autour de plusieurs dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT
- CONTRAT DE VILLE (CV) et PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)
- MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (bientôt MAISON FRANCE SERVICE)

Suite aux appels à projets 2018 et 2019 dans le cadre du Contrat de Ville, les réalisations se poursuivront ou seront renouvelées afin de renforcer la dynamique lancée depuis 2015, qui se concrétise désormais dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique et du cadre de vie, de l'accompagnement du monde associatif, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative.

Dans le même temps l'équipe renforcée du CLSPD, par les médiateurs de rue, poursuivra ses actions de proximité pour prévenir la délinquance et favoriser les solidarités (fête des voisins, CLSPD tour, ékojadentérapetik...).

L'ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) depuis novembre 2017, a permis de prendre en charge plus de 23 000 visiteurs dont une bonne partie des 730 demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires pour permettre un traitement plus global des administrés dans leurs démarches, notamment en termes d'insertion.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, à l'enseignement, à la formation et les services généraux des administrations, constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité. Le secteur culturel, la sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

La contraction des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux, sans dégrader la qualité des services rendus à la population.

Enfin, le schéma de mutualisation avec la Communauté d'agglomération a débuté par les marchés publics alimentaires et la mise en place du service commun prévention hygiène et sécurité au travail et a vocation à se poursuivre dans l'avenir.

C'est une source potentielle d'économies, de partage de savoir-faire et d'expériences, qu'il conviendrait de renforcer.

### ➤ Un focus sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, s'élevaient, en 2019, à 20 034 895 euros.

Celles-ci ont été impactées notamment par :

- L'évolution de l'effectif tant des fonctionnaires que des contractuels ;
- L'augmentation des charges patronales de 300 930 euros ;
- Il convient de noter également l'augmentation des heures supplémentaires qui sont passées de 96 591 euros en 2018 à 107 889 euros en 2019 ;
- Le transfert d'agents de la ville mis à disposition du CCAS, mais qui étaient rémunérés sur le budget du CCAS. Cette régularisation a généré une augmentation de la masse salariale de 189 308 euros ;
- L'attribution de titres restaurant supplémentaires pour un montant 10 484 euros;
- La reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;
- Le nouveau régime indemnitaire lié à la fonction, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) est également en augmentation soit une variation à la hausse de 84 630 euros ;
- La régularisation de la situation administrative de certains agents de la régie des sports et du centre culturel Robert LOYSON pour un montant de 92 000 euros ;
- La mise en service du stade de sergent qui a nécessité davantage de main d'œuvre pour son fonctionnement ;
  
- La mise en œuvre du complément indemnitaire annuel pour un montant de 113 500 euros ;

**Soit une augmentation globale de 744 385 euros.**

Pour l'exercice 2020, l'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :

- La mise à jour des carrières suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A, B, C) ;
- La reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;
- La mise en œuvre d'un plan d'action liée au projet de performance managériale (PPMRH) conduit dans le cadre de la mutualisation avec la CANGT ;

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20200224-2DCM20208-DE Date de télétransmission : 06/03/2020 Date de réception préfecture : 06/03/2020
--

- La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP puisque certains cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par ces dispositions, de nouveaux décrets et arrêtés doivent paraître dans le courant de l'année ;
- La mise en œuvre du plan d'actions lié à la politique du handicap ;
- Les départs et les prévisions de recrutement ;
- Les engagements pris par la ville dans le cadre de négociations syndicales.

En 2019, l'effectif de la ville se composait de 531 agents, dont **72,13** % d'agents titulaires et stagiaires (dont 88,71 % dans la catégorie C, 7,5 % dans la catégorie B, 4,2 % dans la catégorie A) et **1,1** % CDI et **26,75**% CDD.

Les prévisions montrent un maintien des effectifs en 2020 par rapport à 2019.

La répartition des agents titulaires et stagiaires par filière en 2019 montre que plus de la moitié des agents est concentrée au sein de la filière technique à savoir 192 agents sur 383 (50,13 %). La filière administrative représente 20,88 et la filière animation 11,75%.

Parmi les 531 agents que compte la ville, on peut constater que 401 exerçaient leur activité à temps complet dont 203 femmes et 198 hommes.

En 2019, l'effectif de la collectivité se composait de 55% de femmes et de 45% d'hommes.

Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans les catégories C et A. En revanche, dans la catégorie B les représentations sont quasiment identiques.

b- La section d'investissement a fait l'objet d'un examen sur les points suivants :

Les dotations d'investissement, telles que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), soutiennent depuis plusieurs années les projets d'investissement des collectivités du bloc communal. Elles sont de plus en plus utilisées et ont un fort effet multiplicateur.

Pour 2020, le gouvernement incite les préfets, en charge des attributions, à mettre l'accent sur des opérations dont certaines concernent directement les infrastructures. C'est le cas des projets de mobilité (vélo, mobilités actives...) et l'entretien des ouvrages d'art et plus précisément des ponts. Une opportunité à saisir pour les collectivités.

Pour 2020, les dotations de soutien à l'investissement du bloc communal se répartissent ainsi :

- 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20200224-2DCM20208-DE Date de télétransmission : 06/03/2020 Date de réception préfecture : 06/03/2020
--

## ➤ Les subventions d'investissement

Les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Au niveau communal, le budget d'investissement 2020 devrait traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015 (solde du stade de SERGENT, RHI, vidéo protection, gros travaux d'entretien ou de rénovation du patrimoine bâti, reconversion de l'école Lydia Galleron...).

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2019, dans le cadre du budget primitif 2020. A ce titre, le budget primitif 2020 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice. Des ajustements pourraient être envisagés par décisions modificatives.

## ➤ Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements (voir annexe jointe) reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Les immobilisations qui devraient faire l'objet d'une nouvelle prévision budgétaire sont liées aux réseaux ainsi qu'aux travaux relatifs à la poursuite du programme de réhabilitation des équipements sportifs, le solde des vestiaires de Montal, la rénovation du centre multi accueil, ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson (écran et sonorisation).

## ➤ Les autres investissements de la ville

Le solde des travaux de réhabilitation du stade de SERGENT, les travaux de la vidéo protection qui implique, avec le CSU (centre de sécurité urbaine), un réaménagement du poste de police, la restauration du clocher de l'église, la reconstruction des vestiaires de Montal, les travaux de modernisation de la bibliothèque et les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (tranche d'achèvement), l'étude de confortement du littoral à Petite Anse, le diagnostic opérationnel préalable à la mise aux normes parasismiques de 2 écoles maternelles, l'étude de faisabilité programmatique sur la reconversion de l'école élémentaire Lydia GALLERON, le renouvellement d'équipements, vont se poursuivre ou s'achever. A ces actions, devraient s'ajouter des travaux de grosses réparations et de mise en conformité de différents édifices publics.

Compte tenu du contexte économique de crise ambiant, couplé à la stabilité des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

L'exercice 2020 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature nonobstant le contexte financier local et national et les financements mobilisables.

En définitive, les efforts consentis par l'administration communale depuis plusieurs années lui permettent de garder le cap fixé en début de mandature par l'équipe municipale.

En 2020, la ville envisage de poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses courantes de gestion tout en optimisant les sources de financement afin ne pas activer le levier fiscal ni recourir à l'emprunt.

**C- Enfin lors du débat qui a été engagé, les membres du Conseil municipal ont souhaité mettre l'accent sur :**

- Le contexte économique mondial difficile et ses répercussions sur les finances de la Ville.

- L'impact qu'aura la pandémie de coronavirus sur l'économie mondiale, qui ne peut être totalement mesuré. Cependant, son apparition va contraindre les échanges mondiaux avec la Chine surtout dans le secteur manufacturier ; ce qui va entraîner un ralentissement de l'économie mondiale.

- Malgré la baisse des dotations de l'Etat, depuis 2014, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités, notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation des équipements publics de proximité et l'aménagement des quartiers pour maintenir une qualité de services rendus à la population.

- L'incertitude sur la politique économique qui est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières.

- La nécessité de tenir compte des répercussions directes et indirectes de la situation mondiale sur les ressources comme l'octroi de mer, la taxe spéciale sur les carburants et les incidences sur les recettes communales.

- Les conflits à l'Education Nationale.

- Le Projet de Loi de Finances 2020 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat, dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022.

- La réduction entre 2019 et 2020 de la part de la dette publique dans le PIB de 0,1 points, de la dépense publique de 0,4 points, et du déficit public de 0,9 points.

- L'importance de la notion de l'épargne. La progression des recettes de gestion de +2,1% est totalement neutralisée par la dynamique des dépenses courantes de 7,6%.

- L'impérieuse nécessité de maintenir l'épargne de gestion à un niveau acceptable pour garantir la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel.

- La capacité d'autofinancement qui démontre les efforts de gestion menée par la Ville du Moule.

- Les mesures prises par l'Etat qui ont des incidences sur l'évolution de la masse salariale (RIFSEEP, PPCR, ...).

- La réforme de la taxe d'habitation et la compensation à l'euro près conduira la Ville à redoubler d'efforts dans la maîtrise de ses dépenses.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20200224-2DCM20208-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2020  
Date de réception préfecture : 06/03/2020

- L'amortissement du capital qui est important dans la stratégie financière menée par la Ville.

- Le financement des investissements entre 2014 et 2019. Il est à noter l'augmentation du volume de l'excédent cumulé de la ville (dont 35 millions consacrés aux équipements publics et 6,7 millions dédiées au remboursement de la dette), 26 millions de dotations, 4,5 millions d'emprunts et 11,3 millions pour le financement communal (27%).

- La stabilité du taux d'endettement depuis les trois dernières années.

- La maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement qui permettra de retrouver une capacité de désendettement convenable. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette. Pour les banquiers, il revêt une importance capitale, étant un indicateur de bonne santé financière d'une collectivité.

Cependant, ce ratio se dégrade depuis 2016 passant **de 2,1 années en 2016, à 10,29 années en 2019**, en raison d'une baisse très importante de l'épargne brute (-3,6M€) par rapport à 2014.

- L'évolution du produit fiscal : Taxe d'habitation -2% ; Taxe sur le Foncier Bâti +13%.

- L'augmentation de l'assiette cadastrale pour le calcul de la Taxe sur le Foncier Bâti.

- Les pénalités relatives à la loi n°2000-1208 dite « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000.

- Le maintien des effectifs en 2020. En 2019, il se composait de 531 agents, dont 72,13 % d'agents titulaires et stagiaires (dont 88,71 % dans la catégorie C, 7,5 % dans la catégorie B, 4,2 % dans la catégorie A) et 1,1 % CDI et 26,75 CDD. La collectivité compte dans ses rangs de 55% de femmes et de 45% d'hommes. Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans les catégories C et A. En revanche, dans la catégorie B les représentations sont quasiment identiques.

- La mutualisation de certains services avec la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre permet de faire des économies.

- Les ressources liées au Contrat de ville du Moule. Le Programme de Réussite Educative (PRE), le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Maison de Services au Public (MSAP) en sont les traductions.

- Les efforts financiers fournis par les services communaux qui doivent se poursuivre.

- Les pistes d'économies à explorer par la Collectivité.

*Où le Maire en son exposé,*

*Après discussion et échanges de vues*

**DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

*Vote à scrutin public*

**Article 1 :** De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires proposé par Le Maire

**Article 2 :** Dit que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, accompagné de la présente délibération sera transmis au représentant de l'Etat et à Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT).


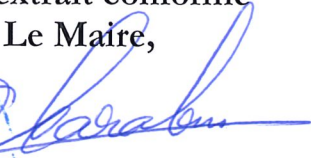
Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20200224-2DCM20208-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2020  
Date de réception préfecture : 06/03/2020

**Article 3 :** Le Maire et Le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télécours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Le Moule, le 24 février 2020

Pour extrait conforme  
Le Maire,



Gabrielle LOUIS-CARABIN

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.*

2020



Département de la Guadeloupe

Ville de Le Moule

## Rapport d'Orientations Budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité territoriale. La loi du 6 février 1992 impose aux communes l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée. Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. De même, il doit permettre d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité. L'article 107 de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 impose de nouvelles obligations aux collectivités en matière de transparence financière. Désormais le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'un volet consacré à la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité. Ce rapport doit être transmis à l'EPCI (CANGT) et l'EPCI doit lui aussi transmettre le sien aux communes membres. Enfin, lorsqu'un site internet existe le rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Notifiée et publiée le 06/03/2020

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20200224-2DCM20208-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2020  
Date de réception préfecture : 06/03/2020



## Table des matières

<b>I. Evolution du contexte socio-économique national et local.....</b>	<b>3</b>
A- Analyse du contexte global .....	3
1- Aperçu de l'environnement macro-économique « Les signes négatifs s'accumulent ».....	3
2- Focus sur la situation particulière des collectivités des départements d'Outre-mer.....	4
3- Principales mesures de la loi de finances pour 2020 .....	6
B- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville .....	7
1- L'épargne de gestion : .....	7
2- L'épargne brute, l'épargne nette : .....	8
3- L'encours de la dette : .....	9
<b>II. Evolution à moyen terme des ressources de la ville .....</b>	<b>13</b>
A- La section de fonctionnement.....	13
1- Les ressources .....	13
2- Regard sur la fiscalité .....	14
3- Les charges ventilées par grandes fonctions .....	16
4- Focus sur les dépenses de personnel .....	17
B- La section d'investissement .....	21
1- Les subventions d'investissement : .....	21
2- Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle .....	22
3- Les autres investissements de la ville .....	22
<b>III. Annexes .....</b>	<b>23</b>

## I. Evolution du contexte socio-économique national et local

La préparation du budget primitif 2020 s'inscrit une fois de plus dans un paysage économique mondiale en pleine mutation, un contexte économique et financier contraint tant au niveau national que local.

Malgré la baisse des dotations depuis 2014, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités, notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Au vu de la perspective de reprise de la croissance amorcée à l'échelon national et du maintien à un niveau élevé du chômage, la ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la contraction des recettes de fonctionnement et la poursuite des dépenses d'investissement, conformément au plan pluriannuel d'investissement lancé depuis 2014.

### A- Analyse du contexte global

#### 1- Aperçu de l'environnement macro-économique

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume Uni et les répercussions du Brexit et les autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières.

Selon la Banque Mondiale, en 2020, la croissance économique devrait passer à 2,5%, contre 2,4%, en 2019.

L'impact qu'aura l'épidémie de coronavirus chinois sur l'économie mondiale ne peut être totalement mesuré. Cependant, son apparition va contraindre les échanges mondiaux avec la Chine surtout dans le secteur manufacturier ; ce qui va entraîner un ralentissement de l'économie mondiale.

En effet, l'épidémie a des conséquences pénalisantes pour de nombreuses entreprises internationales du fait de l'importance de la Chine, tant comme marché que comme pays producteur.

Les secteurs les plus touchés sont les suivants :

- Tourisme et voyage

Actuellement les principaux secteurs touchés sont ceux du transport et du tourisme. La Chine a fermé les portes de plusieurs de ces villes et interdit les voyages organisés de ses ressortissants à l'intérieur du pays et vers l'étranger afin de tenter de contenir la contamination.

- Consommation

Certaines multinationales et magasins ont dû fermer toute ou partie de leurs enseignes. Par ailleurs, Apple avait annoncé la fermeture de tous ses magasins en Chine continentale, jusqu'au 9 février 2020.

- Impacts sur le commerce en ligne

En Guadeloupe, l'impact risque d'être bien réel au niveau du commerce en ligne selon Arnaud Reinette expert en relation avec la Chine. « Les plateformes les plus connues connaissent un ralentissement certain de leurs commandes, par peur de la contamination via les colis ».

Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis devraient s'apaiser. En effet, selon le journal « Le Parisien », la Chine s'est engagée le 15 janvier 2020 à acheter au cours des deux prochaines années, 200 milliards de dollars de produits américains supplémentaires.

La Chine va également réduire ses droits de douane sur 75 milliards de dollars de produits américains, mesure qui rentre en vigueur le 14 février 2020, (Le Parisien).

En France, depuis le blocage des ports contre la réforme des retraites, il y a eu de nombreux impacts sur l'économie française. En effet, au niveau des échanges commerciaux, les approvisionnements vers la Guadeloupe sont irréguliers et donc l'économie devrait ralentir sur l'île.

Dans le conflit qui dure depuis le 5 décembre 2019 dans le secteur de l'Education Nationale, amenant un grand nombre des établissements du second et du premier degré à être bloqués, on peut s'attendre à une baisse de la circulation des véhicules en Guadeloupe et donc à une baisse des ventes de carburant dans les stations.

Il conviendra d'en mesurer les répercussions directes ou indirectes à terme, sur les ressources comme l'octroi de mer ou la taxe spéciale sur les carburants dans le budget des collectivités locales.

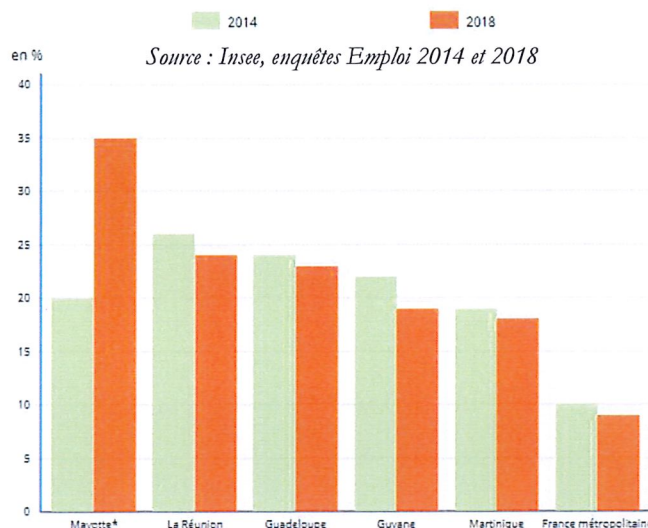
## **2- Focus sur la situation particulière des collectivités des départements d'Outre-mer**

Les territoires ultramarins, par leur variété, leur nombre et la pluralité de leurs implantations géographiques possèdent de nombreux atouts (climat, biodiversité, culture, jeunesse) mais aussi de nombreux handicaps. Parmi celles-ci on retrouve :

- le chômage et les inégalités

Les départements et collectivités d'Outre-mer comptent environ 2,75 millions d'habitants, soit 4,1 % de la population française. Selon l'Insee, le chômage y est globalement beaucoup plus élevé que dans l'Hexagone. Il monte à 23% en Guadeloupe, 18 % en Martinique et 24% à La Réunion contre 9% dans l'Hexagone en 2018, selon l'Insee.

### **Taux de chômage des 15 ans ou plus en 2014 et 2018**

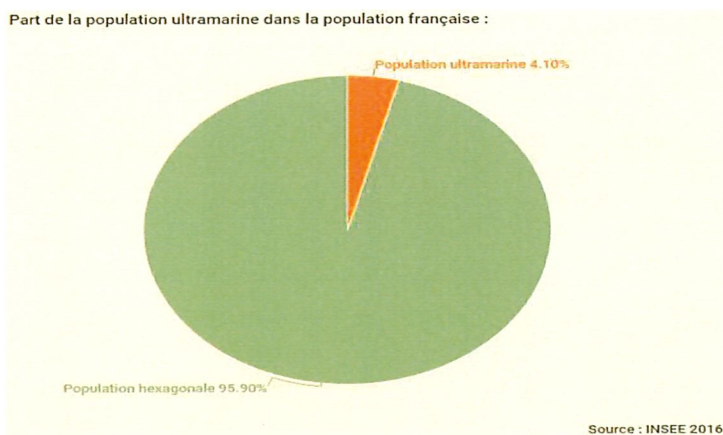


- les conflits sociaux

La question de la vie chère est d'ailleurs un thème qui revient régulièrement Outre-mer et qui a entraîné des mouvements sociaux. Selon l'IEDOM (Institut d'émission des départements d'Outre-mer), les écarts de prix entre l'Outre-mer et la métropole restent très élevés. A La Réunion, les prix sont globalement plus élevés de 7,1% par rapport à l'Hexagone, de 38,5% en Polynésie et de 12,5% en Guadeloupe.

- la démographie

En un peu plus d'un siècle, la population de la France d'Outre-mer a considérablement augmenté. En 1900, on comptait 600 000 habitants. En 2018, les départements et collectivités d'Outre-mer abritent 2,75 millions d'habitants. Mais cette croissance démographique est très hétérogène.



Les populations de la Martinique et de la Guadeloupe stagnent et ont même diminué. Ces 2 territoires ainsi que la Polynésie, Saint-Pierre et Miquelon ont bien du mal à faire revenir leurs jeunes chez eux après les études dans l'Hexagone. Les retours des retraités ne compensent pas les départs des jeunes.

- Article 78 concernant la réforme de la péréquation pour les communes des départements d'outre-mer

Les communes des départements d'Outre-mer bénéficient de règles particulières qui s'avèrent moins favorables que les règles de droit commun.

Le PLF se fixe pour objectif d'évaluer la situation et de la corriger sur le long terme. En attendant une réforme plus profonde, cet article augmente dès 2020 le montant de péréquation par une nouvelle dotation basée sur des critères de ressources et de charges.

De plus, il propose de minorer la DGF des départements de Mayotte et de la Réunion dans le cadre de la recentralisation de la gestion et du paiement du RSA (cf. article 25 du PLF 2020).

### 3- Principales mesures de la loi de finances pour 2020

Le Budget 2020 ouvre l'acte 2 du quinquennat et poursuit trois priorités :

- o « Encourager les initiatives »
- o « Protéger les français »
- o « Préparer l'avenir »

Le PLF 2020 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat, dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022.

Ce dernier prévoit une réduction entre 2019 et 2020 de la part de la dette publique dans le PIB de 0,1 points, de la dépense publique de 0,4 points, et du déficit public de 0,9 points.

**Déficit.** Une diminution importante du déficit public prévue pour 2020 (en % de PIB) :

3,1% en 2019

2,2% en 2020

**Dette publique.** Elle devrait décroître progressivement (en % de PIB) :

98,4% en 2018

98,8% en 2019

98,7% en 2020

**Croissance.** Le gouvernement prévoit une hausse du PIB par an de :

1,3% en 2020

**Emploi public.** Elle devrait décroître progressivement (en % de PIB) :

98,4% en 2018

98,8% en 2019

98,7% en 2020

*(équivalent temps plein)*

La croissance en volume de la dépense publique resterait très modérée pour 2020 : + 0,7%, soit un niveau inférieur à la croissance du PIB (1,3% pour 2020).

La progression en volume de l'ensemble de la dépense publique est limitée à **0,4% sur la période 2018-2020**, et serait donc nettement inférieure aux moyennes constatées pour les deux dernières mandatures.

Cette baisse de la dépense publique permet de procéder à la **baisse du taux de prélèvements obligatoires** : 45% du PIB en 2018 et 44,3% en 2020. Elle ne se fera pas au détriment de l'investissement public avec la mise en œuvre du Grand plan d'investissement sur le quinquennat et de la forte reprise de l'investissement public local.

Dans son **rapport sur les finances locales de septembre dernier**, la Cour des Comptes relève que les collectivités ont bénéficié en 2019 d'un contexte financier favorable :

- Fiscalité locale dynamique (augmentation de la CVAE, progression des valeurs locatives cadastrales de + 2,2 %),
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Accroissement des dépenses d'investissement.

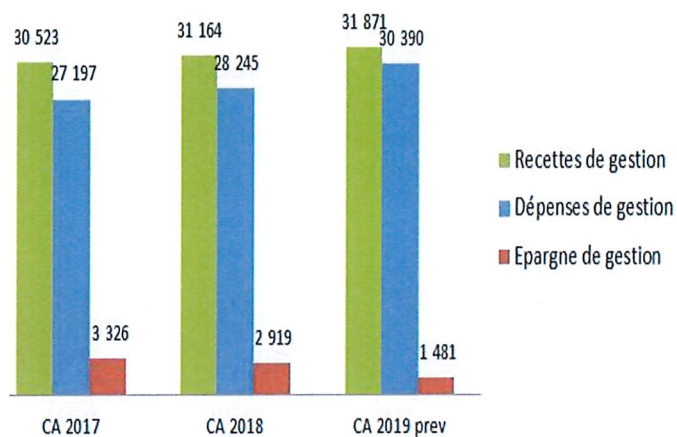
## **B- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville**

L'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats de la ville inclut l'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG), éléments-clefs que constituent l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette ou encore l'encours de la dette.

### **1- L'épargne de gestion :**

C'est la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du train de vie de la collectivité.

## Evolution de l'épargne de gestion



Le niveau d'épargne demeure positif fin 2019 (1,4 M€) mais en net recul par rapport à 2018.

La progression des recettes de gestion de +2,1% est totalement neutralisée par la dynamique des dépenses courantes de 7,6%.

Les dépenses ont ainsi augmenté plus vite que les recettes.

La stratégie financière de la ville se traduit par la volonté de maintenir l'épargne de gestion à un niveau acceptable pour garantir la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel.

## 2- L'épargne brute, l'épargne nette :

Alors que l'épargne brute correspond à la somme de l'épargne de gestion, du résultat financier et du résultat exceptionnel, l'épargne nette est obtenue par la différence entre l'épargne brute et l'amortissement du capital courant.

* Budget principal en milliers d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prev
Résultat financier	- 384	- 370	- 409
Résultat except. Hors cessions	123	178	79
Epargne brute	3 065	2 727	1 151
Amortissement du capital courant	1 012	1 015	1 081
Epargne nette	2 053	1 712	70

**L'épargne brute** recule de 57,8% en 2019, par rapport à l'année précédente, mais demeure encore positive à plus de 1,1 millions d'euros. Pour sa part, **l'épargne nette**, recule de 96% en 2019.

La ville parvient à maintenir l'amortissement de la dette en capital (+66K€ de plus qu'en 2018).

### 3- L'encours de la dette :

#### ➤ L'encours de la dette :

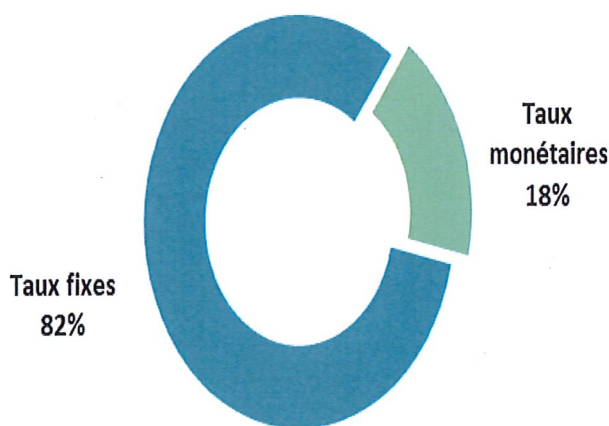
Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de dette est de **10 778 234 €**, pour un taux actuariel de **2,94%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **10 ans et 3 mois**.

Courant 2019, la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

	Encours au 1er janvier 2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	8 811 564	81,8%	3,45%	11 ans et 2 mois	7	1A
Taux fixes purs	8 811 564	81,8%	3,45%	11 ans et 2 mois	7	1A
Taux monétaires	1 966 670	18,2%	0,65%	5 ans et 10 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 300 000	12,1%	0,72%	6 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	666 670	6,2%	0,53%	4 ans et 10 mois	1	1A
Total	10 778 234	100,0%	2,94%	10 ans et 3 mois	9	

#### Répartition par type de taux au 1er janvier 2020



Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 82% de l'encours sur taux fixe.

Avec 18% de l'encours indexé sur taux variable, la commune profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel inférieur à 1% et un faible risque de progression sur le futur exercice.

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 82% de l'encours sur taux fixe. Avec 18% de l'encours indexé sur taux variable, la commune profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 2,94% et un faible risque de progression sur le futur exercice.

#### ➤ Situation de la trésorerie

Le solde moyen de la trésorerie en 2019 est proche de 9,5 M€. Cette situation fortement excédentaire est concordante avec l'excédent de clôture réalisée en 2019.

La relation avec les fournisseurs est de ce fait très bonne dans la mesure où la commune ne connaît pas de retard de paiement sur ces factures fournisseurs. Ce point très positif devrait permettre notamment une bonne négociation de ces contrats avec un large panel d'entreprises.



Il a été décidé ne pas recourir à une ligne de trésorerie sur les derniers exercices et notamment en 2019. Cette situation, si elle se poursuit sur 2020 (en fonction du futur budget 2020) pourrait favoriser un désendettement plus rapide de l'encours de dette.

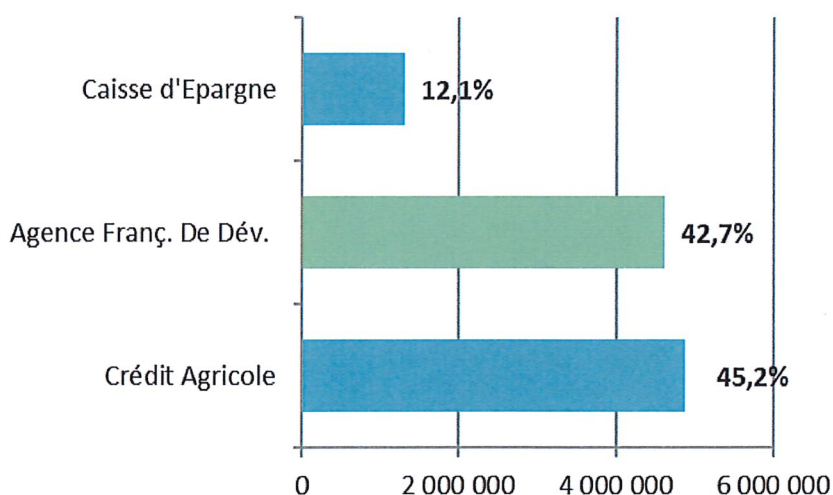
Concernant la gestion de la trésorerie, la ville envisage de poursuivre sa **gestion dynamique de la trésorerie qui consiste à suivre journalièrement les opérations en lien avec les services du Trésor**. Cette approche permet une mobilisation « juste à temps » des financements bancaires et donc contribue à l'optimisation du poste des charges financières.

#### ➤ Répartition de l'encours par prêteurs

Le financement bancaire dans les collectivités locales de la Guadeloupe est limité du fait de la situation dégradée de la plupart des communes.

Notre commune étant dans le réseau d'alerte mis en place par la Préfecture, nous devons utiliser ce levier avec prudence.

**Répartition de l'encours par prêteurs**  
au 1er janvier 2020



L'encours de dette est réparti autour des trois principaux financeurs des collectivités locales d'outre-mer.

Le Crédit Agricole ressort comme le prêteur dominant avec 45% des enveloppes signées, suivi de l'AFD avec 43% et de la Caisse d'Epargne avec 12%.

#### ➤ Perspectives sur l'exercice 2019

Le projet de budget n'intègre pas de nouveaux concours bancaires pour l'exercice 2020. Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2020 aurait les caractéristiques suivantes :

	Encours au 31 décembre 2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
<b>Taux fixes</b>	8 035 165	83,1%	3,42%	10 ans et 4 mois	7	1A
Taux fixes purs	8 035 165	83,1%	3,42%	10 ans et 4 mois	7	1A
<b>Taux monétaires</b>	1 633 337	16,9%	0,66%	4 ans et 10 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 100 000	11,4%	0,72%	5 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	533 337	5,5%	0,52%	3 ans et 10 mois	1	1A
<b>Total</b>	9 668 502	100,0%	2,95%	9 ans et 5 mois	9	

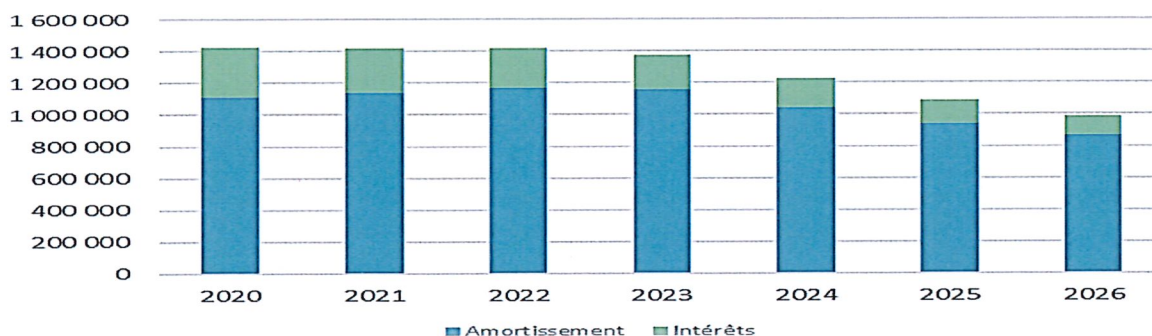
A la date de rédaction du ROB, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur les années à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,39% pour l'Euribor 3 mois).

Les marges bancaires se sont dégradées cette année du fait de la politique monétaire mise en œuvre par la Banque Centrale Européenne (baisse du taux de dépôt à -0,50% en septembre 2019).

Sur la base de ces hypothèses, le profil d'amortissement de la dette devrait être le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Amortissement</b>	1 109 732	1 139 317	1 170 235	1 158 513	1 042 147	937 113	866 776
<b>Intérêts</b>	312 846	281 415	248 676	214 555	182 384	152 310	121 676
<b>Annuités</b>	1 422 578	1 420 732	1 418 911	1 373 068	1 224 531	1 089 423	988 451

### Remboursement de la dette



Le profil d'amortissement de la dette est relativement linéaire jusqu'en 2023 puis diminue sur les exercices suivants. La commune ne subit pas de risque budgétaire et financier fort au regard de son niveau d'endettement.

Ramené à l'habitant le stock de dette au 31/12/2019 représente 431€/hab, contre 802€ en moyenne dans les communes du département.

La ville dispose d'une annuité de dette (63€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€).

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019, la position de la dette se maintient avec un taux actuariel de 2,94%, soit une légère hausse de 0,01% par rapport au début d'année.

➤ Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette :

- **Le taux d'endettement**

Le taux d'endettement (*stock de dette/recettes de fonctionnement*), mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget.

	2016	2017	2018	2019
<b>ENCOURS DE DETTE</b>	10 386	11 843	11 859	11 845
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	31 204	31 204	31 204	32 140
<b>TAUX D'ENDETTEMENT</b>	33%	38%	38%	37%

Au 31/12/19, l'encours de la dette représente 37% des recettes réelles de fonctionnement, un niveau quasi-identique à celui de 2018.

- **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement (*stock de dette ou encours de dette / épargne brute*) indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette.

	2016	2017	2018	2019
<b>ENCOURS DE DETTE</b>	10386	11843	11859	11845
<b>EPARGNE BRUTE</b>	4847	3065	2728	1151
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	2,14	3,86	4,35	10,29

Ce ratio se dégrade depuis 2016 passant de 2,1 années en 2016, à **10,29 années en 2019**, en raison d'une baisse très importante de l'épargne brute (-3,6M€) par rapport à 2014.

L'endettement doit également être analysé au regard des autres marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour augmenter sa capacité d'autofinancement (CAF).

## II. Evolution à moyen terme des ressources de la ville

Le Budget permet de prévoir les produits attendus et les charges à assumer tant en matière de fonctionnement qu'en investissement.

### A- La section de fonctionnement

#### 1- Les ressources

Le niveau des recettes de fonctionnement dépend des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2020.

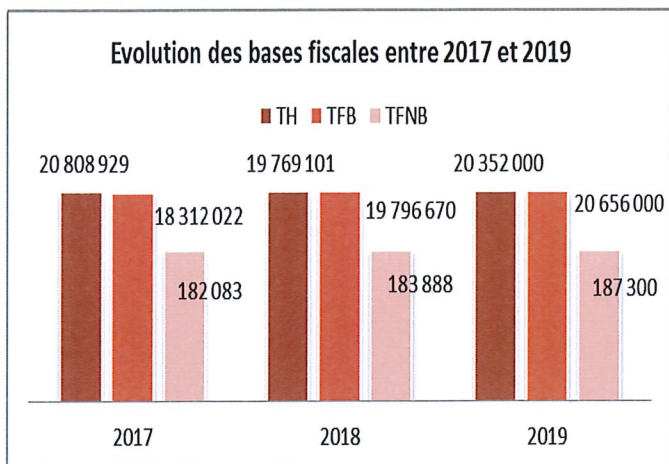
L'année 2020 se caractérise par une véritable stabilité du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 26,95 milliards, par rapport à 2019.

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine + 90 millions et Dotation de solidarité rurale +90 millions).

IMPACT DE LA BAISSSE DE LA DGF POUR LA VILLE DU MOULE						
<i>En milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DOTATION FORFAITAIRE	4322	4322	3366	3136	3200	3208
DOTATION AMENAGEMENT	1564	1564	1753	1911	2016	2099
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	5886	5395	5119	5047	5216	5307

On peut constater que sur la mandature, depuis 2014, la dotation forfaitaire a chuté de 1,1M€, mais elle a partiellement été atténuée par l'évolution plus dynamique de la dotation d'aménagement +0,53M€.

## 2- Regard sur la fiscalité

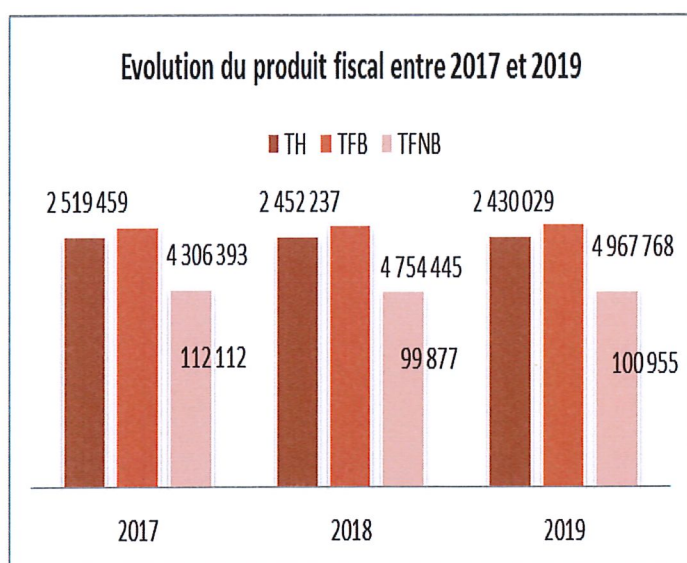


Entre 2017 et 2019, les bases d'imposition ont évolué de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) -2%
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) +13%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) +3%

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives retenu en 2019 était de 1,022, soit 2,2% en application d'un nouveau mécanisme de détermination automatique qui se base sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC).

Auparavant, la méthode classique était celle de la comparaison à un local de référence.



En 2020, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 7,4 millions en 2019.

Corrélativement à l'évolution des bases d'imposition, le produit fiscal a évolué de la façon suivante depuis 2017 :

- Taxe d'Habitation (TH) -3,5%
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) +15,4%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) -10% en 2018 (état 1386RC).

Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet bases d'imposition, il n'y a pas d'effet de taux.

L'ensemble des Français a payé pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2019, pour 80% de foyers, et en 2022 pour les 20% des foyers les plus aisés.

En 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Afin que le supplément de taxe

foncière reçu coïncide avec le montant de la TH de la commune, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur (COCO). « Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du Maire en matière de taux de taxe foncière » (source : Ministère de l'Action et des Comptes Publics).

LE MOULE	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	2 084 481	4 746 212	6 830 693	4 986 392	9 732 604	0,701836117	6 830 693

▪ Les communes soumises à la loi SRU

L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes. Sont concernées, les communes qui comptent au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants.

Les communes ne respectant pas l'article 55 sont « prélevées ». Tous les ans, après vérification des services de l'État dans les communes concernées, elles doivent verser une somme qui sert à financer des logements sociaux partout en France. Les communes dites « isolées » ne seront prélevées qu'à partir de 2017.

En 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville du Moule s'établissait à 70 342€ pour atteindre 107 842€ en 2018. Le prélèvement 2019 est ramené à 92 657€ après la prise en compte de l'EHPAD « Les perles grises » à la demande des services de la ville. **Le nombre de logements sociaux manquant est estimé à 739.**

**Il s'agit d'une forme de pénalité qui mérite d'être soulignée car de nombreux efforts ont été réalisés par la municipalité dans la construction de logements sociaux et les régularisations à caractère sociales non prises en compte au titre de la Loi SRU.**

### 3- Les charges ventilées par grandes fonctions

La ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la poursuite de la dématérialisation des flux de paiement et des modes de contact avec les administrés. Ces interventions s'articulent autour de plusieurs dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT
- CONTRAT DE VILLE (CV) et PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)
- MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS (bientôt MAISON FRANCE SERVICE)

Suite aux appels à projets 2018 et 2019 dans le cadre du Contrat de Ville, les réalisations se poursuivront ou seront renouvelées afin de renforcer la dynamique lancée depuis 2015 et qui se concrétise désormais dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique et du cadre de vie, de l'accompagnement du monde associatif, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative.

Dans le même temps l'équipe renforcée du CLSPD, par les médiateurs de rue, poursuivra ses actions de proximité pour prévenir la délinquance et favoriser les solidarités (fête des voisins, CLSPD tour, ékojadentérapietik...)

L'ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) depuis novembre 2017, a permis de prendre en charge plus de 23 000 visiteurs dont une bonne partie des 730 demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires pour permettre un traitement plus global dans leurs démarches notamment d'insertion.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, à l'enseignement, à la formation et les services généraux des administrations, constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité. Le secteur culturel, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

La contraction des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux, sans dégrader la qualité des services rendus à la population.

Enfin, le schéma de mutualisation avec la communauté d'agglomération a débuté par les marchés publics alimentaires et la mise en place du service commun prévention hygiène et sécurité au travail et a vocation à se poursuivre dans l'avenir. C'est une source potentielle d'économies, de partage de savoir-faire et d'expériences, qu'il conviendrait de renforcer.

#### 4- Focus sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, s'élevaient, en 2019, à 20 034 895 euros.

➤ **Celles-ci ont été impactées notamment par :**

- L'évolution de l'effectif tant des fonctionnaires que des contractuels ;
- L'augmentation des charges patronales de 300 930 euros ;
- Il convient de noter également l'augmentation des heures supplémentaires qui sont passées de 96 591 euros en 2018 à 107 889 euros en 2019 ;
- Le transfert d'agents de la ville mis à disposition du CCAS, mais qui étaient rémunérés sur le budget du CCAS. Cette régularisation a généré une augmentation de la masse salariale de 189 308 euros ;
- L'attribution de titres restaurant supplémentaires pour un montant 10 484 euros;
- La reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;
- Le nouveau régime indemnitaire lié à la fonction, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) est également en augmentation soit une variation à la hausse de 84 630.00 ;
- La régularisation de la situation administrative de certains agents de la régie des sports et du centre culturel robert LOYSON pour un montant de 92 000 euros ;
- La mise en service du stade de sergent qui a nécessité davantage de main d'œuvre pour son fonctionnement ;
- La mise en œuvre du complément indemnitaire annuel pour un montant de 113 500 euros ;

Soit une augmentation globale de 744 385 euros.

➤ **Pour l'exercice 2020, l'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :**

- La mise à jour des carrières suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A, B, C) ;
- La reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;



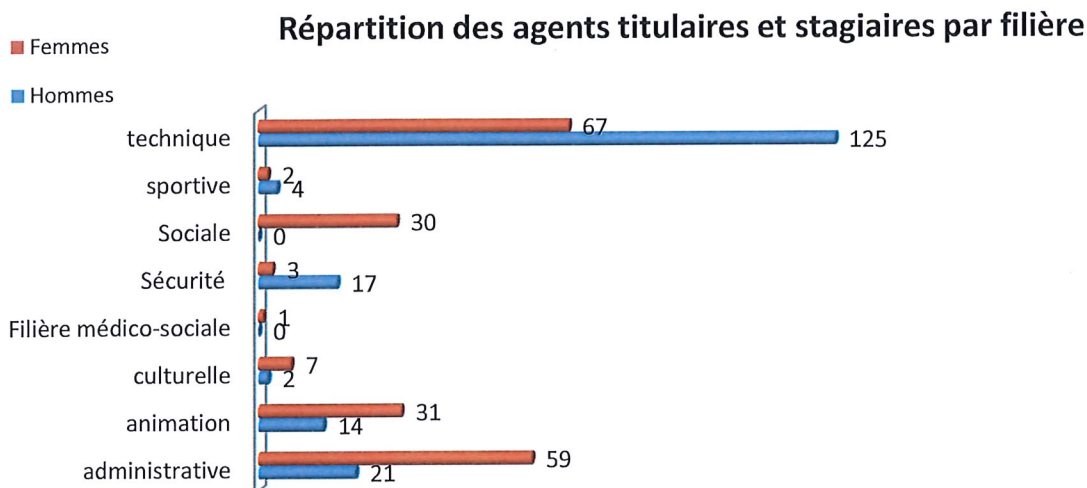
- La mise en œuvre d'un plan d'action liée au projet de performance managériale (PPMRH) conduit dans le cadre de la mutualisation avec la CANGT ;
- La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP : certains cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par ces dispositions, de nouveaux décrets et arrêtés doivent paraître dans le courant de l'année ;
- La mise en œuvre du plan d'actions lié à la politique du handicap ;
- Les départs et les prévisions de recrutement ;
- Les engagements pris par la ville dans le cadre de négociations syndicales ;

## Présentation de la structure de la ville du Moule

Catégorie		2017	2018	2019	Prévisions Au 31/12/2020
C	Titulaires	316	319	327	337
	Stagiaires	7	17	13	4
	Contractuels CDD	78	122	125	120
	Contractuels CDI	16	3	4	4
B	Titulaires	26	28	27	27
	Stagiaires	2	0		1
	Contractuels CDD	2	2	3	2
	Contractuels CDI	5	4	2	2
A	Titulaires	11	11	14	16
	Stagiaires	0	2	2	2
	Contractuels CDD	1	2	2	1
Contrats	Contrats aidés	44	5	5	7
	Apprentis	5	4	6	6
Collaborateur de cabinet		1	1	1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>514</b>	<b>520</b>	<b>531</b>	<b>530</b>

En 2019, l'effectif de la ville se composait de 531 agents, dont **72,13 %** d'agents titulaires et stagiaires (dont 88,71 % dans la catégorie C, 7,5 % dans la catégorie B, 4,2 % dans la catégorie A) et 1,1 % CDI et 26,75 CDD.

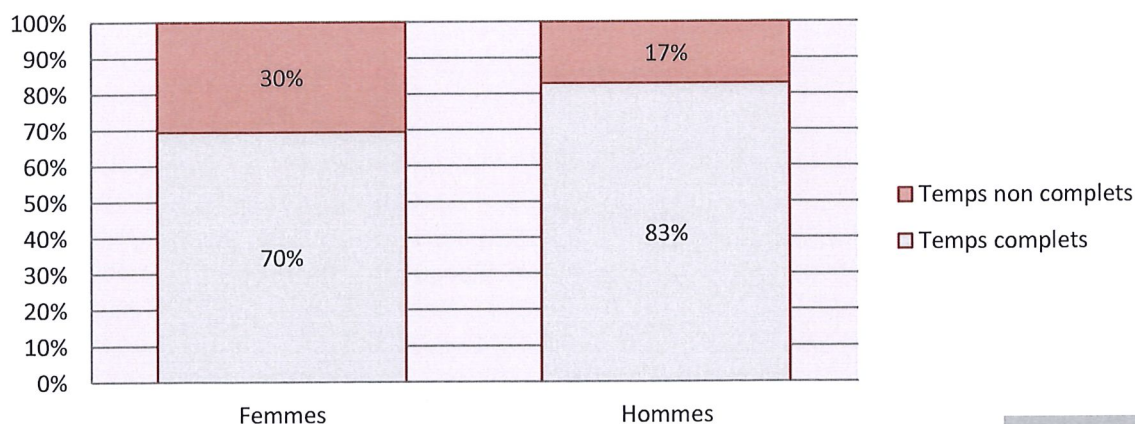
Les prévisions montrent un maintien des effectifs en 2020 par rapport à 2019.



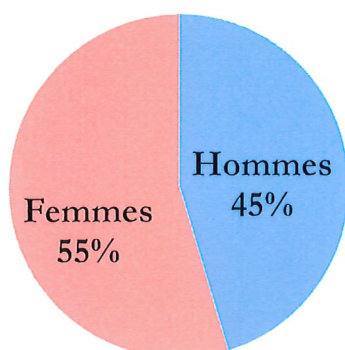
La répartition des agents titulaires et stagiaires par filière en 2019 montre que plus de la moitié des agents est concentrée au sein de la filière technique à savoir 192 agents sur 383 (50,13 %). La filière administrative représente 20,88 et la filière animation 11,75%.

	Femmes	Hommes	% F	% H
<b>Temps complet</b>	203	198	70%	83%
<b>Temps non complet</b>	89	41	30%	17%
<b>Total</b>	292	239	100%	100%

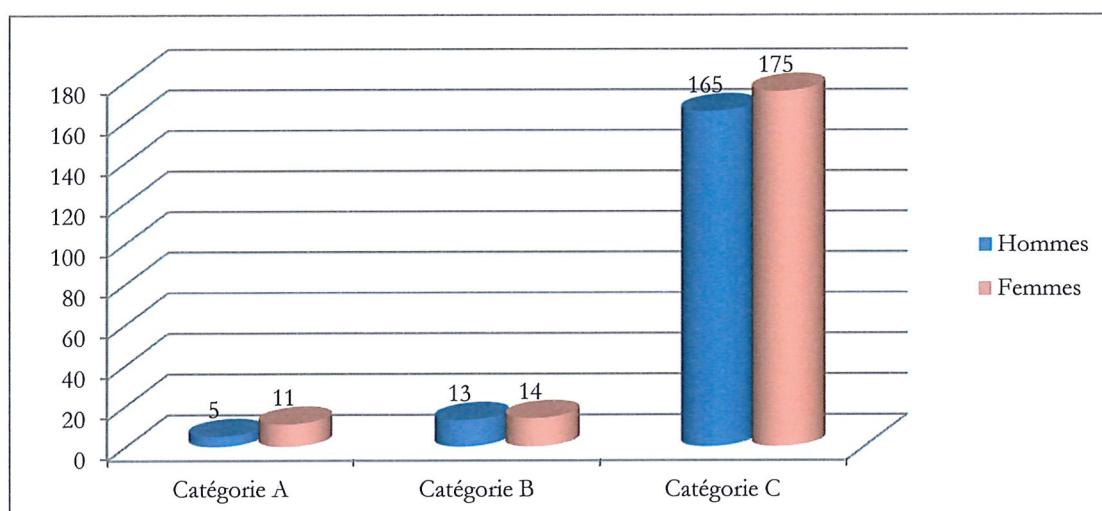
Parmi les 531 agents que compte la ville, on peut constater que 401 exerçaient leur activité à temps complet dont 203 femmes et 198 hommes.



## Répartition hommes-femmes titulaires et non titulaires



En 2019, l'effectif de la collectivité se composait de 55% de femmes et de 45% d'hommes.



Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans les catégories C et A. En revanche, dans la catégorie B les représentations sont quasiment identiques.

	Hommes	Femmes	Total
<b>Catégorie A</b>	5	11	16
<b>Catégorie B</b>	13	14	27
<b>Catégorie C</b>	165	175	340
	<b>183</b>	<b>200</b>	<b>383</b>

## B- La section d'investissement

Les dotations d'investissement, telles que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), soutiennent depuis plusieurs années les projets d'investissement des collectivités du bloc communal. Elles sont de plus en plus utilisées et ont un fort effet multiplicateur.

Pour 2020, le gouvernement incite les préfets, en charge des attributions, à mettre l'accent sur des opérations dont certaines concernent directement les infrastructures. C'est le cas des projets de mobilité (vélo, mobilités actives...) et l'entretien des ouvrages d'art et plus précisément des ponts. Une opportunité à saisir pour les collectivités (Source FNTP).

### Priorités d'action de la DETR et de la DSIL en 2020

DETR	DSIL
Catégories d'opérations prioritaires établies dans chaque département par une commission d'élus avec pour objectif de s'adapter aux besoins de chaque territoire	35% des crédits doivent aller aux priorités définies dans le cadre de l'axe prioritaire « accélération de la transition écologique » du Grand plan d'investissement (GPI) : ⇒ Initiative 2 « rénovation énergétique des bâtiments publics » ⇒ Initiative 4 « soutenir le développement de solutions de transport innovantes et répondant aux besoins des territoires » Objectif de 100 M€ en 2020 (500 M€ sur 2018-2022) pour l'axe Mobilités-Transports : vélo, plateformes de mobilité, mobilités actives...
Soutien renforcé pour la rénovation et la sécurisation du patrimoine protégé ou non protégé en péril (ponts...)	Dans le cadre de la priorité « sécurisation et mise aux normes des équipements publics », en 2020, l'accent est mis sur l'entretien des ponts des communes et intercommunalités
Contrats de ruralité : projets « d'accessibilité aux soins, développement de l'attractivité, redynamisation des bourgs-centres, mobilité, transition écologique, cohésion sociale... »	Conventions « Action Cœur de Ville »
Attention particulière aux situations critiques dans le domaine de l'eau et assainissement suite à la réorganisation des compétences, prévue par la loi « Engagement et proximité ».	Démarches contractuelles soutenues par l'ANCT : contrats de ruralité (mobilité, numérique, accès aux soins et télémédecine...), contrats de transition écologique, dispositif Territoires d'industrie, soutien à l'ingénierie...

Pour 2020, les dotations de soutien à l'investissement du bloc communal se répartissent ainsi :

- 1 milliard pour la DETR
- 570 millions pour la DSIL

### 1- Les subventions d'investissement :

Les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Au niveau communal, le budget d'investissement 2020 devrait traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015 (solde du stade de SERGENT, RHI, vidéo protection, gros travaux d'entretien ou de rénovation du patrimoine bâti, reconversion école Lydia Galleron...).

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2019, dans le cadre du budget primitif 2020. A ce titre le budget primitif 2020 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice. Des ajustements pourraient être envisagés par décisions modificatives.

## **2- Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle**

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements (voir annexe jointe) reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Les immobilisations qui devraient faire l'objet d'une nouvelle prévision budgétaire sont liées aux réseaux ainsi qu'aux travaux relatifs à la poursuite du programme de réhabilitation des équipements sportifs, le solde des vestiaires de Montal, la rénovation du centre multi accueil, ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson (écran et sonorisation).

## **3- Les autres investissements de la ville**

Le solde des travaux de réhabilitation du stade de SERGENT, les travaux de la vidéo protection qui implique avec le CSU (centre de sécurité urbaine) un réaménagement du poste de police, la restauration du clocher de l'église, la reconstruction des vestiaires de Montal, les travaux de modernisation de la bibliothèque et les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (tranche d'achèvement), l'étude de confortement du littoral à Petite Anse, le diagnostic opérationnel préalable à la mise aux normes parasismiques de 2 écoles maternelles, l'étude de faisabilité programmatique sur la reconversion de l'école élémentaire Lydia GALLERON, le renouvellement d'équipements, vont se poursuivre ou s'achever. A ces actions, devraient s'ajouter des travaux de grosses réparations et de mise en conformité de différents édifices publics.

Compte tenu du contexte économique de crise ambiant, couplé à la stabilité des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

L'exercice 2020 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature nonobstant le contexte financier local et national et les financements mobilisables.

En définitive, les efforts consentis par l'administration communale depuis plusieurs années lui permettent de garder le cap fixé en début de mandature par l'équipe municipale.

En 2020, la ville envisage de poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses courantes de gestion tout en optimisant les sources de financement afin ne pas activer le levier fiscal ni recourir à l'emprunt.

### III. Annexes

CO FINANCEURS	OPERATIONS	RECETTES			
		PREVUES	REALISEES	% REAL.	A RECOUVRER
REGION	STADE SERGENT	3 000 000 €	3 000 000 €	100%	- €
CNDS	RENOVATION DU STADE DE SERGENT	400 000 €	400 000 €	100%	- €
FAC 2016	STADE DE SERGENT	230 000 €	230 000 €	100%	- €
FEDER-FSE	STADE DE SERGENT	4 500 000 €	3 278 984 €	73%	1 221 016 €
FAC 2018	CREATION VESTIAIRES DE MONTAL	200 000 €	120 000 €	60%	80 000 €
CAF	CREATION VESTIAIRES DE MONTAL	87 167 €	59 994 €	69%	27 173 €
DETR 2016	TVAUX MISE AUX NORMES EQUIP. SPORTIFS (avance 30% si OS)	72 000 €	57 600 €	80%	14 400 €
DAC	TRAVAUX REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE	69 340 €	20 800 €	30%	47 424 €
DETR 2017	TRAVAUX REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE	63 300 €	18 990 €	30%	44 310 €
DETR 2018	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ACCUEIL DU CENTRE TECHNIQUE DU MOULE	71 612 €		0%	71 612 €
DETR 2019 en attente subvention plan de convergence	NUMEROTAGE DES VOIRIES	69 420 €		0%	69 420 €
DETR 2019	RENFORCEMENT DISPOSITIF LUTTE CONTRE LES INCENDIES	103 279 €		0%	103 279 €
TDIL 2015	TVAUX REHABILITATION SALLE R. LOYSON	21 000 €	10 448 €	50%	9 552 €
CPER	ETUDE FAISABILITE PROGRAMMATIQUE SUR LA RECONVERSION ECOLE ELEMENTAIRE LYDIA GALLERON	23 000 €	6 900 €	30%	16 100 €
CGET	ETUDE FAISABILITE RECONVERSION ECOLE LYDIA GALLERON	16 800 €	16 800 €	100%	- €
REGION	ETUDE FAISABILITE RECONVERSION ECOLE LYDIA GALLERON	16 800 €	6 720 €	40%	10 080 €
CANGT	ETUDE COMPLEMENTAIRE PRECEDENT LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION	1 541 €	- €	0%	1 541 €
REGION	ETUDE COMPLEMENTAIRE PRECEDENT LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION	6 000 €	2 400 €	40%	3 600 €
FAC 2019	REHABILITATION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE	200 000 €	100 000 €	50%	100 000 €
DETR 2018	MISE EN PLACE 1 SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	82 122 €	- €	0%	82 122 €
REGION	MISE EN ŒUVRE 1 SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION	82 122 €	- €	0%	82 122 €
CGET	CREATION MSAP-aménagement de la salle audio-vidéo de la médiathèque en ruche numérique	20 000 €	- €	0%	20 000 €
REGION	aménagement d'une ruche numérique	44 000 €	44 000 €	100%	- €
SEMSAMAR	aménagement d'une ruche numérique	10 000 €	- €	0%	10 000 €
CAF	Équipement Numérique des écoles des quartiers prioritaires de la politique de la Ville	17 594 €	7 038 €	40%	10 556 €
REGION	Équipement numérique des écoles QPV	18 800 €	18 116 €	96%	- €
CGET	Équipement numérique des écoles QPV	16 000 €	8 000 €	50%	8 000 €
SEMSAMAR	Équipement numérique des écoles QPV	20 000 €	- €	0%	20 000 €
		72 394 €	33 153 €	46%	38 556 €
CAF	CREATION D'UNE MAISON DE QUARTIER A VASSOR	385 911 €	- €	0%	385 911 €
FNADT-CPER	CREATION D'UNE MAISON DE QUARTIER A VASSOR	134 726 €	50 418 €	37%	84 308 €
REGION	CREATION D'UNE MAISON DE QUARTIER A VASSOR	127 842 €		0%	127 842 €
CNC (CENTRE NATIONAL DU CINEMA)	ACQUISITION NOUVEL ECRAN + MODIFICATION ECLAIRAGE MARCHES D'UN CINEMA MONO-ECRAN "LE CENTRE CULTUREL ROBERT LOYSON"	24 105 €	- €	0%	24 105 €
CPER	ETUDES PRE-OPERATIONNELLES BLD MARITIME DE PETIT ANSE	220 994 €	44 199 €	20%	176 795 €
DEAL FPRNM	DIAGNOSTIC SISMIQUE OPERATIONNEL ECOLES LAURE LAURENT SOLIVEAU et CHÂTEAU GAILLARD	65 000 €		0%	65 000 €
REGION	REALISATION DIAGNOSTIC SISMIQUE ECOLES LAURE LAURENT SOLIVEAU et CHÂTEAU GAILLARD	39 000 €		0%	39 000 €
CANGT	ROUTE DE LA CLINIQUE (Elargissement accotements)	288 128 €		0%	288 128 €

## LEXIQUE

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** enregistre principalement les opérations courantes qui constituent des charges ou des produits à caractère définitif :
  - Les recettes de fonctionnement, indispensables au financement de tous les services rendus aux habitants (recettes fiscales, dotations et subventions, produits d'exploitation...).
  - Les dépenses de fonctionnement qui regroupent toutes les dépenses induites par les services apportés aux habitants (charges de personnel, fournitures et entretien, subventions aux associations, intérêts des emprunts...).
- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT** retrace essentiellement les opérations relatives à la dette et au patrimoine communal (acquisitions, ventes, travaux...).
- **L'ÉPARGNE BRUTE** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle contribue au financement de la section d'investissement et conditionne le degré de solvabilité de la collectivité.
- **L'ÉPARGNE NETTE** correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.
- **LE FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE** est constitué, d'une part, de l'épargne brute et, d'autre part, des ressources propres d'investissement. Il représente l'ensemble des ressources propres (hors emprunt) dont dispose la commune pour financer ses investissements.
- **LE FONDS DEROULEMENT** au 1<sup>er</sup> janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds déroulement équivaut au fonds déroulement du 1<sup>er</sup> janvier, au quel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice.